

## Présentation des CADETS de SECURITE CIVILE en classe de 5<sup>ème</sup> au Collège des Lavandières



Les cadet-te-s de la sécurité civile sont de jeunes collégien(ne)s issus des classes de 5<sup>ème</sup>, volontaires pour suivre sur une année scolaire une formation à la prévention et aux gestes de sécurité.

L'objectif est d'acquérir des réflexes, dès le plus jeune âge, pour développer leur sens civique, de leur faire connaître les différentes formes d'engagement citoyen au sein de la sécurité civile et l'esprit d'entraide, de solidarité et de dévouement.

Ce projet citoyen se présente pour l'élève volontaire comme une option. La formation est insérée en complément des enseignements, sur la base d'une quinzaine de séances (de septembre à avril), et alterne des activités éducatives, civiques, sportives, et la découverte du monde de la sécurité civile, la formation aux premiers secours et à la sécurité incendie.

Le futur cadet apprendra à connaître son environnement, les risques et leur gestion (culture du risque) avec notamment un travail d'analyse sur le terrain et de recherche à l'aide d'outil numérique (visite à la mairie de Bizanos, au centre d'appel et à la caserne du SDIS de Pau, initiation in situ au risque avalanche, à la spéléologie, à l'escalade).

### Les conditions d'accès à la formation :

**Groupe composé d'une douzaine d'élèves avec recherche d'un équilibre entre filles et garçons.**

- L'admission se fait sur la base du **volontariat**, d'un **accord parental** et de la signature d'une **charte d'engagement**.
- Les **qualités requises** sont la **motivation**, le **dynamisme**, la **rigueur** et la sensibilisation au **sens de l'engagement**.

L'encadrement est assuré par du personnel SDIS et par un enseignant du collège avec l'appui éventuel d'autres intervenants. Leur engagement est valorisé puisque les cadet-te-s de la sécurité civile sont les « assistants sécurité » auprès des personnels référents sécurité du collège. Ils pourront notamment être associés aux exercices d'évacuation et de confinement.

La formation sera sanctionnée par la délivrance d'attestations : le PSC1 et l'attestation de formation « cadets de la sécurité civile ».

Mme LAXALT  
Professeure de SVT